



Service Civique et projet éducatif de territoire (PEDT)

Le service civique¹ a pour but de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) sans condition de diplôme un cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance et en compétences.

L'éducation, les loisirs, la citoyenneté... sont des missions d'intérêt général reconnues prioritaires dans ce dispositif. Les collectivités peuvent accueillir des volontaires et de bénéficier du soutien de l'Etat. Le développement du projet éducatif de territoire peut être l'occasion d'imaginer la création de missions pour des jeunes.

En effet, le volontaire sans être en capacité d'être le représentant du PEDT, et sans lien de subordination, peut être une richesse et ressource pour votre action éducative. Le dispositif service civique peut permettre à un jeune d'apporter une plus valeur en allant vers la population, en créant du lien avec les acteurs, en contribuant à la qualité du projet et au développement de nouvelles actions.

La DDCS a pour mission d'accompagner le développement du service civique². Le tableau ci dessous a pour objectif de proposer des pistes de missions dans le cadre du projet éducatif de territoire. Vous trouverez également les contacts des conseillers de la DDCS qui pourront vous informer à ce sujet.

1 Site de l'agence du service civique www.service-civique.gouv.fr

2 Référente départementale service civique en Loire Atlantique : Florence Bronner tél 02 40 12 81 20 florence.bronner@loire-atlantique.gouv.fr

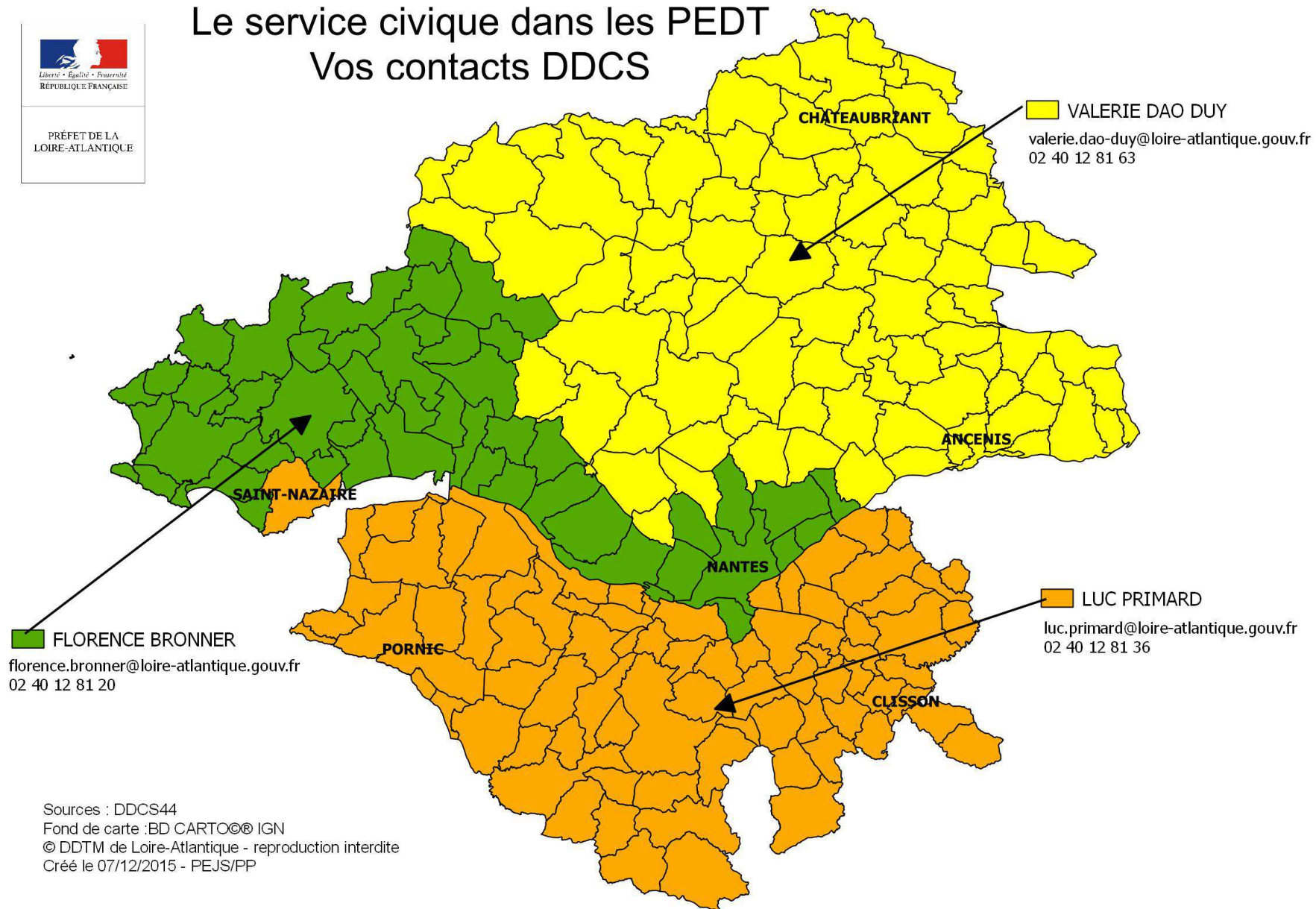
Exemples à titre illustratif de missions service civique dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire

Domaine du PEDT	Missions pouvant relever du service civique	Ne peut pas être confié à un volontaire en service civique
Soutien à la coordination	Participer à la création et à la production d'outils : charte sur les locaux, protocole de transfert, carnet de liaison... Le volontaire peut collecter, capitaliser et faire des propositions	Le volontaire ne peut être le coordinateur du PEDT. En collaboration avec le coordinateur et l'élu référent, il participe à la mise en place d'une nouvelle action, de nouveaux outils.
	Collaborer à la création et participer à un temps fort du PEDT : conférence, table ronde, réunion publique...	
	Concourir à la création de supports demandés et supervisés par le comité de pilotage pour l'animation du PEDT (favoriser les échanges, l'interconnaissance, l'actualisation du diagnostic, les chantiers en cours): ex : recueil d'expressions des familles, de témoignages d'intervenants, illustrations des activités en cours ou projets à venir...	
Communication et valorisation	Développer en tant que contributeur des supports de communication et valorisation des activités périscolaires : <ul style="list-style-type: none"> - numériques : site, blog, réseaux sociaux - affichage - cahier de liaison - trombinoscope des différents intervenants sur les temps éducatifs - ... 	Le volontaire ne peut pas être : <ul style="list-style-type: none"> - le rédacteur des publications - le webmaster d'un site - le médiateur et le modérateur sur les réseaux sociaux - l'organisateur d'une manifestation
	Participer à un temps fort festif et d'information : <ul style="list-style-type: none"> - en début d'année pour présenter aux familles les différents acteurs et l'organisation des différents temps éducatifs - en fin d'année pour faire le bilan et valoriser la participation de chacun 	
	Compiler et participer à la mise en forme de contenus sur le périscolaire afin de : <ul style="list-style-type: none"> - présenter et diffuser un programme des activités du trimestre à venir pour les enfants et parents - diffuser un bilan des activités du trimestre ou de l'année écoulée pour les enfants et parents 	

Domaine du PEDT	Missions pouvant relever du service civique	Ne peut pas être confié à un volontaire en service civique
Activités	<p>Proposer à l'équipe d'animation une nouvelle activité périscolaire : une nouvelle sortie, la création d'un temps fort avec les enfants (spectacle, création musicale, artistique, vidéo...).</p> <p>Participer à la conception de cette nouvelle activité et collaborer à sa mise en œuvre</p>	<p>Le volontaire ne peut pas être le responsable ni juridique, ni administratif ni pédagogique ni technique de l'animation mise en place. A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il ne peut pas être comptabilisé dans le taux d'encadrement d'un ACM. - Il ne doit pas être laissé en complète autonomie avec un groupe d'enfants. - Il peut participer à titre exceptionnel et non régulier à une animation dans le cadre du PEDT sous réserve d'être accompagné d'un intervenant qualifié
	<p>Accompagner l'équipe d'animation à développer une thématique prioritaire du PEDT (éducation au numérique, citoyenneté, lutte contre les discriminations...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des ressources, des supports ou des outils d'animation sur ce thème. - rencontrer des intervenants. - échanger avec les animateurs. 	
	<p>Participer comme activité accessoire et exceptionnelle au bon déroulement des déplacements des enfants : pédibus, mini bus...</p>	
Soutien à l'évaluation	<p>Recueillir l'expression des parents : à l'appui d'un questionnaire, rencontrer des parents (domicile, espace public...) afin de recueillir l'avis et les propositions des parents vis-à-vis du PEDT. Participer au dépouillement, à l'analyse, à la synthèse et à la communication des résultats</p>	<p>Le volontaire ne peut être le responsable et le concepteur du protocole et des outils d'évaluation</p> <p>Il ne peut être le pilote de l'élaboration du questionnaire</p> <p>Il ne peut être le responsable et pilote de la synthèse, de l'analyse et de la diffusion des résultats</p>
	<p>Repérer les problématiques pour les personnes en situation d'handicap. Identifier auprès des familles les attentes et besoins. Participer à l'élaboration de préconisations.</p>	



Le service civique dans les PEDT Vos contacts DDCS



Sources : DDCS44
Fond de carte : BD CARTO©© IGN
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 07/12/2015 - PEJS/PP